

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1970.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1971, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VIII

Equipement et logement.

TOURISME

Par M. Victor GOLVAN,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Joseph Yvon, Marc Pauzet, Raymond Brun, vice-présidents ; René Blondelle, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, Fernand Chatelain, secrétaires ; Louis André, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Pierre Brousse, Michel Chauty, Albert Chavanac, Jean Colin, Francisque Collomb, Maurice Coutrot, Georges Dardel, Léon David, Roger Deblock, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, François Duval, Jean Errecart, Jean Filippi, Marcel Gargar, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Roger du Halgouet, Yves Hamon, Alfred Isautier, René Jager, Maxime Javelly, Lucien Junillon, Alfred Kieffer, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Legros, Jean Natali, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Paul Pelleray, Albert Pen, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Auguste Pinton, Henri Prêtre, Etienne Restat, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Raoul Vadepiéd, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Joseph Voyant, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1376 et annexes, 1395 (tomes I à III et annexe 21), 1400 (tome XII) et in-8° 308.

Sénat : 53 et 54 (tomes I, II et III, annexe 19) (1970-1971).

Lois de finances. — Tourisme - Hôtellerie - Nautisme - Sports d'hiver.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
I. — La saison touristique :	
A. — Résultats définitifs de l'année 1969.....	6
B. — La saison 1970 et l'étalement des vacances.....	11
C. — Nos principaux concurrents européens.....	16
D. — La balance du tourisme.....	20
II. — Moyens d'accueil et équipement touristique :	
A. — L'hôtellerie	21
B. — Le tourisme social.....	24
C. — Le nautisme.....	26
D. — Les sports d'hiver.....	29
E. — Les agences de voyages.....	30
III. — Tourisme et Plan :	
A. — Tourisme et V ^e Plan.....	33
B. — Projets du Secrétariat d'Etat pour le VI ^e Plan.....	41
IV. — Examen en commission	43

ANNEXES

I. — Capacité d'hébergement de l'hôtellerie homologuée par région de programme	48
II. — Le nautisme : Efforts accomplis :	
1° Par région de programme.....	49
2° Par opérations ponctuelles, en 1969 et en 1970.....	50

Mesdames, Messieurs,

Pour l'avoir déjà suffisamment indiqué l'année dernière, nous ne reviendrons que pour mémoire sur le caractère dépassé de l'examen annuel du budget (1) alors que, dans le même temps, nous sollicitons du Gouvernement, eu égard aux engagements des Plans successifs, des prévisions à long terme, surtout lorsqu'il s'agit d'équipements aussi importants que ceux nécessités aujourd'hui par le tourisme. En dehors d'un fascicule budgétaire qui « concentre » cette année les différents crédits affectés à cette industrie nationale — et nous nous en félicitons — rien n'a été fait pour que soient évitées, tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat, les fastidieuses répétitions des rapporteurs et des orateurs (2).

Sans doute cela relève-t-il d'une modification du règlement de nos Assemblées dont nous voulons espérer qu'elle interviendra peut-être un jour ?

Aussi avons-nous voulu, à notre manière, innover en présentant des considérations liées à la réalisation du V^e Plan et à l'élaboration du VI^e Plan dans le domaine des équipements touristiques, afin de permettre au Sénat d'avoir sur ceux-ci une vue d'ensemble (3).

Qu'il nous suffise donc de rappeler ici que le budget consacré au Tourisme doit être envisagé comme un ensemble constitué :

- des crédits du Secrétariat d'Etat au Tourisme, en augmentation de 15 % sur l'année précédente, soit 35,3 millions de francs pour les crédits de paiement et 8,5 millions de francs en autorisations de programme ;
- des crédits figurant dans le budget des autres Ministères, soit 116 millions de francs ; il s'y ajoute 35 millions au titre de la prime spéciale d'équipement hôtelier et 4 millions de subventions aux ports de plaisance ;

(1) Dans *Le Figaro* du 9 novembre 1970, Pierre Pellissier écrit : « Pour chaque budget, le même cérémonial suranné se répète. Le ministre présente un exposé général ; les rapporteurs lisent à la tribune un texte qui est depuis longtemps imprimé et distribué ; les députés font acte de présence avec des interventions qui naviguent entre deux caps éloignés : la défense des petits intérêts locaux et les grandes vues d'ensemble qui remettraient en cause la politique du Gouvernement... ».

(2) Cf. notre avis, présenté sur le projet de loi de finances pour 1970, n° 58, tome VIII, session 1969-1970, pp. 4 et 5.

(3) Cf. notre 3^e partie : Tourisme et Plan, pages 33 et suivantes.

— des crédits consacrés à des prêts par le F. D. E. S., soit 330 millions de francs (300 millions pour l'hôtellerie et 30 millions pour les équipements collectifs).

Votre rapporteur de la Commission des Finances ne manquera pas de se livrer à une analyse détaillée de ces crédits, qui relèvent plus particulièrement de sa compétence. Aussi, limitant volontairement notre exposé oral à un certain nombre de problèmes (1) et vous indiquant brièvement ceux qui ont été déjà amplement traités à l'Assemblée Nationale (2), apporterons-nous seulement ici **les précisions chiffrées** dont nous pouvons avoir besoin pour étayer notre argumentation et pour la clarté de ce débat.

(1) Notre intervention orale portera essentiellement, cette année, sur l'organisation des loisirs, l'aide de l'Etat au tourisme, le rôle des comités régionaux de tourisme, l'étalement des vacances, le nautisme, la montagne et le thermalisme.

(2) En ce qui concerne les rapports faits à l'Assemblée Nationale, nous avons pensé qu'il pouvait être utile d'en avoir brièvement une « vue d'ensemble » :

BUDGET DU TOURISME : M. Sallé (pp. 5 et suivantes) ; M. Valleix (pp. 5 et suivantes).

COMMISSARIAT AU TOURISME : M. Sallé (pp. 6 et suivantes : Prospection de la clientèle étrangère).

CONJONCTURE NATIONALE ET INTERNATIONALE : M. Valleix (pp. 9 et suivantes).

ETALEMENT DES VACANCES : M. Sallé (pp. 11 à 13) ; M. Valleix (pp. 28 à 32).

HÔTELLERIE : M. Sallé (pp. 26 et suivantes : Hôtels de Paris et dans la banlieue) ; M. Valleix (pp. 19 et suivantes).

SPORTS D'HIVER : M. Sallé (p. 19 : Le plan-neige).

THERMALISME : M. Valleix (pp. 35 et 36).

AMÉNAGEMENT LANGUEDOC-ROUSSILLON : M. Sallé (pp. 16 à 19) ; M. Valleix (pp. 24 et suivantes) ; la Côte Aquitaine : M. Sallé (pp. 20 à 22) ; M. Valleix (pp. 25 à 27).

PARCS NATIONAUX ET RÉGIONAUX : M. Sallé (Annexe IV, pp. 31 et suivantes) ; M. Valleix (pp. 32 et suivantes).

PLAN ET BUDGET DU TOURISME : M. Valleix (pp. 13 et suivantes).

I. — LA SAISON TOURISTIQUE

La part du tourisme dans le commerce mondial est passée de 5,35 % en 1960 à 6,23 % en 1967, le tourisme tendant à devenir ainsi **une des premières industries mondiales**, après la « pause » de 1967 et 1968 due à des phénomènes d'ordre conjoncturel. D'ailleurs, les statistiques de l'O. C. D. E. montrent que le taux de croissance global des recettes du tourisme international, en 1969, a été supérieur de 12 % à 1968, *le nombre de visiteurs étrangers ayant visité les pays de l'Organisation étant de l'ordre de 120 millions, leurs dépenses d'environ 12,3 milliards de dollars.*

Or, il importe de noter que les *vingt-trois pays ayant fait l'objet du rapport annuel du Comité de tourisme de l'O. C. D. E.* (21 pays européens, auxquels s'ajoutent les Etats-Unis, le Canada et le Japon), *s'ils représentent moins d'un quart de la population du globe, fournissent à eux seuls plus de 90 % des recettes à l'industrie du voyage.*

Notre « homologue » de l'Assemblée Nationale ayant dressé le tableau de cet afflux touristique (1), nous nous consacrerons plus particulièrement à **la situation en France**, en 1969 et en 1970.

(1) Cf. rapport de M. Valleix à l'Assemblée Nationale (n° 1400 A.N.), page 10.

A. — Quels sont les résultats définitifs de l'année 1969 ?

1° Arrivées des touristes étrangers par nationalité
et durée moyenne de séjour.

NATIONALITES	ARRIVEES	DUREE MOYENNE de séjour.
	(En milliers.)	(En jours.)
Allemagne	1.600	7,5
Autriche	130	7,7
Belgique et Luxembourg.....	1.630	9
Espagne et Portugal.....	760	11,4
Italie	1.500	8
Pays-Bas	1.040	7
Grande-Bretagne, Irlande et Dominions.....	1.400	7,7
Suisse	750	9,6
Scandinavie	300	6,7
Etats-Unis	1.100	5
Canada	140	4,6
Amérique Latine.....	210	21,9
Autres pays.....	1.540	16,9
Total	12.100	9,3

2° Répartition des nuitées par nationalité
(et comparaison avec l'année précédente).

NATIONALITES	1968	1969
	(En milliers.)	
Allemagne	11.250	12.000
Autriche	900	1.000
Belgique et Luxembourg.....	13.680	14.700
Espagne et Portugal.....	7.700	8.650
Italie	10.400	12.000
Pays-Bas	6.300	7.300
Grande-Bretagne, Irlande et Dominions.....	9.750	10.800
Suisse	6.600	7.200
Scandinavie	1.820	2.000
Etats-Unis	4.000	5.500
Canada	600	650
Amérique Latine.....	4.500	4.600
Autres pays.....	25.500	26.100
Total	103.000	112.500

3° Répartition des « nuitées » d'étrangers par régions de programme dans l'hôtellerie homologuée.

REGIONS DE PROGRAMME	NUITEES (En milliers.)	REPARTITION (En pourcentage.)
1. Nord	294	1
2. Picardie	138	0,5
3. Région parisienne	16.865	55,7
4. Centre	416	1,4
5. Haute-Normandie	251	0,8
6. Basse-Normandie	271	0,9
7. Bretagne	395	1,3
8. Pays de la Loire	211	0,7
9. Poitou - Charentes	166	0,5
10. Limousin	89	0,3
11. Aquitaine	562	1,9
12. Midi - Pyrénées	1.840	6
13. Champagne	274	0,9
14. Lorraine	414	1,4
15. Alsace	451	1,5
16. Franche-Comté	206	0,7
17. Bourgogne	487	1,6
18. Auvergne	307	1
19. Rhône - Alpes	1.750	5,8
20. Languedoc	444	1,5
21. Provence - Côte d'Azur - Corse	4.427	14,6
France	30.258	100

4° Les touristes français à l'étranger dans les pays de l'O. C. D. E.

PAYS DE DESTINATION		1968	1969	VARIATION 1969 - 1968
		(En milliers.)		(En pourcentage.)
Allemagne	H	607,9	562,6	— 7,4
Autriche	H	246,5	215,6	— 12,6
Canada	F	23,5	32,4	+ 38,4
Espagne	F	7.783	8.216	+ 5,6
Etats-Unis	F	82,8	100	+ 20,7
Grèce	F	81,2	120,8	+ 48,8
Islande	F	1,3	1,7	+ 28
Japon	F	7,6	9,5	+ 25
Italie	F	4.456,8	4.256,4	— 4,5
Luxembourg	H	41,4	45,5	+ 13,2
Pays-Bas	H	165,8	159,4	— 3,8
Portugal	F	116,3	115,4	— 0,7
Royaume-Uni	F	507	655,2	+ 29,2
Scandinavie	F	91,1	97,6	+ 7,1
Suisse	H	985	832,9	— 15,4
Turquie	F	32,8	»	»
Yougoslavie	H	243,3	267,5	+ 10

H: Arrivées dans les moyens d'hébergement recensés.
F: Arrivées aux frontières.

**Répartition des séjours et des journées de vacances des Français
entre la France et l'étranger.**

	1968		1969	
	En milliers.	En pourcentage.	En milliers.	En pourcentage.
Nombre total de séjours de vacances.....	22.720	100	23.200	100
Dont: En France	19.250	84,7	19.700	84,7
A l'étranger	3.470	15,3	3.500	15,3
Nombre total de journées de vacances....	537.000	100	555.700	100
Dont: En France	455.000	84,8	470.000	84,5
A l'étranger	81.500	15,2	85.700	15,5
Durée moyenne de séjour de vacances en France	23,7 jours.		23,9 jours.	
Durée moyenne de séjour de vacances à l'étranger	23,5 jours.		24,3 jours.	

5° *Les vacances des Français en France.*

1. Répartition des « nuitées » par région de programme
dans l'hôtellerie homologuée.

REGIONS DE PROGRAMME	NUITEES	REPARTITION
	(En milliers.)	(En pourcentage.)
1. Nord	1.383	1,6
2. Picardie	630	0,7
3. Région parisienne.....	16.197	19
4. Centre	2.048	2,4
5. Haute-Normandie	1.372	1,6
6. Basse-Normandie	1.659	1,9
7. Bretagne	3.783	4,4
8. Pays de la Loire.....	2.221	2,6
9. Poitou - Charentes	1.791	2,1
10. Limousin	697	0,8
11. Aquitaine	4.588	5,4
12. Midi - Pyrénées	5.364	6,3
13. Champagne	951	1,1
14. Lorraine	2.403	2,8
15. Alsace	1.884	2,2
16. Franche-Comté	1.244	1,5
17. Bourgogne	2.078	2,4
18. Auvergne	4.955	5,8
19. Rhône - Alpes	13.590	15,9
20. Languedoc	2.844	3,3
21. Provence - Côte d'Azur - Corse.....	13.825	16,2
France	85.507	100

2. Nombre de journées de vacances dans les régions côtières.

	1968	1969
	(En milliers.)	
Corse, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône...	53.240	54.650
Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales....	36.040	38.420
Pyrénées-Atlantiques, Landes, Gironde.....	33.670	33.980
Charente-Maritime, Vendée, Loire-Atlantique.	49.780	52.380
Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine	47.740	57.280
Manche, Calvados, Eure, Seine-Maritime, Somme, Pas-de-Calais, Nord.....	36.890	44.160
Total	257.360	280.870
En pourcentage des journées passées en France.....	56,5	59,8

3. Répartition des journées de vacances selon le mode d'hébergement.

MODE D'HEBERGEMENT	1968	1969
	(En pourcentage.)	
Hôtel	8	7,5
Location	18,6	17,5
Résidence secondaire.....	13	13,6
Parents ou amis.....	36,8	35,3
Tente ou caravane.....	13,9	17,6
Autres	9,7	8,5
Total	100	100
Nombre de journées (en milliers)...	455.500	470.000

Dans son rapport à l'Assemblée Nationale, M. Sallé (1) a donné connaissance d'une enquête de la S. O. F. R. E. S., établie en avril 1970, révélant *les tendances de la population française* entre 1968 et 1970. Le plus fort pourcentage de « partants » se situe chez les cadres supérieurs (83 % en 1970) et, géographiquement, ce sont les Parisiens qui partent les plus nombreux (69 %). Quant à ceux qui restent, les ruraux sont les plus défavorisés, ainsi que — par tranches d'âge — les gens ayant de cinquante à soixante-quatre ans.

Mais à travers tous ces chiffres, *il ne faut surtout pas perdre de vue*, comme l'a indiqué le Secrétaire d'Etat, M. Anthonioz, à l'Assemblée Nationale (2), *que le taux de départ en vacances n'a pas progressé depuis 1967* et qu'il se situait, en 1969, à **42,7 % du chiffre de la population**. Ce pourcentage montre bien qu'il reste beaucoup à faire pour aider les couches de la nation les moins favorisées et, par voie de conséquence, développer davantage le tourisme français (3).

*
* * *

B. — La saison 1970 et l'étalement des vacances.

Pour les six premiers mois de 1970, *les arrivées d'étrangers*, à Paris, *sont en augmentation* de 13 % par rapport à la même période de 1969 ; les plus nombreux sont les Américains (218.000 ; soit + 29 %), les Allemands (162.000 ; soit + 11,2 %) et les Anglais (128.000 ; soit + 19 %) ; on doit signaler que la clientèle japonaise — tout en restant encore peu nombreuse — s'est accrue de 34,6 %.

Ces chiffres sont très fragmentaires et notre « vision » de l'année touristique ne sera complète qu'au début de l'année 1971.

Il nous a donc paru plus profitable de nous demander *si le Secrétaire d'Etat au Tourisme avait eu, en 1970, une action d'ensemble permettant un véritable étalement des vacances en 1971*.

Ce thème de « l'étalement » est d'ailleurs en train, à nos yeux, de devenir un « mythe » sans que soit pour autant résolu le problème, car M. Anthonioz lui-même, lors de son audition devant

(1) Cf. doc. précité (p. 11).

(2) Troisième séance du mardi 27 octobre 1970.

(3) Une enquête, par sondage, de l'I.N.S.E.E. nous apprend que 26,6 millions de Français, soit plus de 70 % des adultes (âgés de plus de 14 ans) ont été au moins une fois dans leur vie à l'étranger, ce qui — malgré les précautions dont il faut entourer ces chiffres — donne une indication sur la mobilité de la population à notre époque.

votre commission (1), nous a révélé que « plus de 60 % des Français qui partent en vacances (soit à peu près la moitié de la population) le font entre le 25 juillet et le 25 août et semblent exercer là *un choix préférentiel*, quels que soient les inconvénients de cette période ».

Le Secrétaire d'Etat au Tourisme s'efforce donc par différents moyens d'inciter les Français à étaler davantage leurs vacances. Mais il se heurte, d'une part, à *la position de certains employeurs* pour lesquels il serait d'un meilleur rendement économique de fermer totalement leur établissement à une période qui se situe du 15 juillet à fin août et, d'autre part, à **l'opinion publique** pour laquelle la notion de vacances est souvent liée à la période des mois de juillet et août.

Compte tenu de ces deux éléments, le Secrétaire d'Etat au Tourisme a eu de nombreux entretiens, principalement avec les constructeurs d'automobiles de la région parisienne qui jouent un rôle d'industrie-pilote dans ce domaine ; dès la fin de l'année 1969, des entretiens ont également eu lieu avec les représentants des salariés et des parents d'élèves, par l'intermédiaire des Ministres compétents.

Il semble que l'on puisse espérer, en 1971, une amélioration en ce qui concerne les fermetures d'usines : en effet, les pourparlers en cours se déroulent dans des conditions satisfaisantes.

En ce qui concerne *l'opinion publique*, nos compatriotes ont été informés, une fois de plus, que des prix particulièrement avantageux leur seraient consentis hors saison, aussi bien pour les différents types d'hébergement que pour les distractions qu'ils pourraient trouver dans les stations.

Les professionnels du tourisme ont poursuivi l'effort très considérable qu'ils font depuis plusieurs années dans ce domaine pour attirer une clientèle en dehors de la haute saison.

Très conscient que ces mesures, quels que soient les moyens utilisés, restent encore insuffisantes, *le Gouvernement a chargé un groupe de travail spécial* de la commission du tourisme du VI^e Plan d'étudier plus particulièrement ce problème de l'étalement des vacances. Un inventaire des solutions susceptibles d'être adoptées doit lui être soumis prochainement pour permettre d'apporter

(1) Le jeudi 5 novembre 1970 (cf. notre IV^e partie, p. 46).

des remèdes concrets à une situation dont chacun dénonce, à juste titre, les graves inconvénients, mais pour lesquels bien peu sont disposés à agir efficacement !

Enfin, le Premier Ministre a chargé un haut fonctionnaire de lui présenter une étude d'ensemble sur l'étalement des vacances. A la suite de ce rapport, des dispositions ont été prises afin de favoriser la conclusion des conventions bilatérales entre employeurs et salariés, en vue d'aménager les temps de travail et de loisirs, et d'identifier les dispositions existantes qui feraient éventuellement obstacle à la conclusion de telles conventions.

Nos collègues de l'Assemblée Nationale ont longuement évoqué **les principales suggestions du rapport de M. de Chalendar** et notre intention n'est pas de reprendre tout ce qu'ils ont déjà excellemment exposé (1).

L'idée essentielle du rapport est le refus de dissocier les vacances du temps de loisir, celui-ci étant envisagé sur l'ensemble de l'année ; M. de Chalendar pense donc qu'il faut s'orienter non pas vers un décalage dans les dates de fermeture des entreprises, mais vers la suppression totale de ces fermetures, avec octroi des congés par roulement tout au long de l'année, celle-ci étant pratiquement divisée en deux périodes : l'une de pleine activité (avec 80 à 90 % du personnel), l'autre, de moindre activité (avec 25 à 30 % du personnel en congé).

Parmi **les mesures suggérées**, on peut citer :

- l'abolissement de la rigidité des vacances scolaires, les établissements d'enseignement pouvant rester ouverts toute l'année ;
- la modification des dates des vacances gouvernementales et judiciaires ;
- l'avancement de l'ouverture de la session parlementaire de printemps ;
- le décalage de l'année budgétaire par rapport à l'année civile ;
- le changement de la date de présentation des bilans des sociétés.

Quelles ont été **les réactions à ces propositions** dont la presse s'est d'ailleurs fait largement l'écho ?

Il faut reconnaître que si 71 % des Français consultés se sont montrés favorables à l'étalement, essentiellement pour des raisons économiques, *les réactions ont été très différentes selon qu'il*

(1) Cf. Rapport de M. Sallé (pp. 11 à 13) et celui de M. Valleix (pp. 28 à 32).

s'agissait de Français ayant des enfants d'âge scolaire ou n'en ayant pas ; or, près d'un Français sur deux est concerné par les problèmes de l'enseignement et « les vacances à la carte » que leur a proposées M. de Chalendar ne semblent pas avoir rencontré un accueil très favorable (1).

Si la *Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public* (dite « Fédération Cornec ») a déclaré qu'un sondage était sur ce point nécessaire et que le projet lui paraissait « étudiable, sinon réalisable » (2), elle a formulé « les plus expresses réserves sur les conséquences que cela pourrait avoir pour les enfants. »

Le *Syndicat national des instituteurs (S. N. I.)* s'y est montré plutôt hostile pour des raisons qu'il importe de mentionner : « ... Cela semble relever d'une méconnaissance absolue des problèmes de l'enseignement... A répartir les vacances, comme le souhaite M. de Chalendar, on en arrive à des vacances de six mois... » Aux yeux du S. N. I., ce projet n'est ni réaliste, ni réalisable et il aboutit à la conclusion suivante : « Trois trimestres pleins et équilibrés, les examens étant repoussés le plus loin possible de façon à ne pas désorganiser le travail scolaire. Evidemment, nous devons dire que nous n'avons pas considéré comme prioritaires les aspects de l'économie aux mois de juillet et août. Nous pensons que c'est accessoire par rapport à l'enseignement des enfants ».

Quant à la *Fédération de l'Education nationale (F. E. N.)*, elle est encore plus catégorique : « Ce projet est absolument aberrant... Les « vacances à la carte » entraînent l'enseignement à la carte ; or, l'école n'est pas un restaurant, ni une épicerie. On ne prend pas « une heure de maths » avec n'importe quel maître, dans n'importe quelle classe, comme on achète un kilo de sucre chez n'importe quel épicier ! Ce projet est fondé sur une assimilation entre l'école et l'entreprise... ».

Nous avons voulu — car le sujet est d'importance — faire connaître ces différents points de vue. En temps que rapporteur de la Commission des Affaires économiques, il nous a paru opportun, en terminant, de citer **quelques chiffres significatifs**,

(1) L'auteur, en effet, émet « une suggestion qui paraîtra encore aujourd'hui scandaleuse à quelques-uns et irréaliste à beaucoup et on peut se demander si la solution « vacances à la carte », inconcevable il y a vingt ans, ne va pas dans le sens de la rénovation pédagogique contemporaine... ».

(2) « Nous sommes hostiles — a-t-elle dit — à des mesures qui diversifieraient trop les régimes scolaires selon les établissements... Cela imposerait le choix de modalité de vacances au moins huit mois à l'avance, et pour les professeurs et pour les familles... »

empruntés également au rapport de M. de Chalendar : en 1963, la production industrielle avait chuté de 33 % en août ; après l'octroi de la quatrième semaine de congés payés, le recul a atteint 42 % et, pour 1969 et 1970, on parle déjà de 45 % !

Certes, le ralentissement ne se fait pas sentir partout de la même façon, mais l'été voit s'arrêter les chaînes de fabrication automobile dont la production tombe de 89 % ; dans le fer et l'acier brut, cette baisse oscille entre 16 et 33 % et elle atteint 31 % dans le bâtiment. Dans l'ensemble de l'économie, c'est la région parisienne qui est la plus touchée ; de même les fermetures d'entreprises sont très variables selon les secteurs d'activité : dans le textile, 80 % des industries ferment en août contre 40 % dans la chimie et 35 % dans le bâtiment.

Il fallait prendre conscience de toutes ces données pour avoir une vue plus exacte d'un problème dont la solution contribuera certainement à l'expansion de notre tourisme.

C. — Données concernant nos concurrents étrangers européens.

1° Nombre de touristes et capacité hôtelière en 1969.

	NOMBRE de touristes.	VARIATION par rapport à 1968.	CAPACITE hôtelière.	VARIATION par rapport à 1968.
		(En milliers.)	(En pour- centage.)	(En milliers de chambres.)
Espagne F	21.682	+ 13	465,4	+ 7,1
Italie F	31.202	+ 8,3	1.286,2	+ 4,7
Suisse H	6.260	+ 4,3	252	+ 1,6
Grèce F	1.306	+ 28,3	108,2	+ 9,7
Portugal F	1.186	+ 7,6	70,1	+ 0,5

F : Aux frontières.
H : Dans les hôtels.

2° Niveau des prix.

L'évaluation des prix à la consommation dénote une augmentation dans la plupart des pays ; le tableau qui suit donne les variations des indices de prix dans les principaux pays concurrents.

Indice des prix à la consommation (base 100 en 1963).

	1967	1968	1969	VARIATION 1969 - 1968	DERNIER indice connu pour 1970.	VARIATION par rapport au mois correspondant de 1969.
				(En pour- centage.)		(En pour- centage.)
Espagne	137	144	147	+ 2,1	mai : 152	+ 3,4
Italie	118	119	122	+ 2,5	avril : 127	+ 5
Suisse	116	119	122	+ 2,5	juin : 126	+ 3,3
Grèce	111	111	114	+ 2,7	mai : 118	+ 3,5
Portugal	119	126	137	+ 8,7	mai : 143	+ 4,4

D'après les statistiques de l'O. C. D. E., en 1969, les tarifs hôteliers ont accusé une augmentation sensible au Portugal et en Autriche.

La hausse s'est ralentie en Allemagne (+ 3 %), en Irlande (+ 7,2 %) et en Norvège (+ 4,5 %). Au Danemark, le taux de majoration s'établit toujours à 5 %. Les prix ont augmenté plus

rapidement au Royaume-Uni (+ 6,2 %) et en Suède (+ 15 %); ce dernier pourcentage reflète notamment l'incidence de la taxe de la valeur ajoutée qui a été appliquée sur les chambres d'hôtels.

3° **Une comparaison du niveau des prix pratiqués dans l'hôtellerie et la restauration entre la France et les pays indiqués est délicate.** Il est, en effet, difficile d'opérer une estimation homogène étant donné les variations entre régions d'un même pays et les habitudes et pratiques locales (chambre seule, pension généralisée, etc.).

Toutefois, les pourcentages suivants peuvent être avancés à titre indicatif (1) :

a) *Niveau des prix.*

(Différence en pourcentage par rapport aux prix français).

HOTELS MOYENS	HOTELS DE LUXE	RESTAURATION
Espagne.		
— 15 à 30 % (selon les régions).	— 15 %	Mêmes prix qu'en France pour <i>qualité égale</i> (surtout dans les villes). Petits restaurants et limonaderie <i>moins chers</i> (fiscalité et coût de service moins élevés).
Portugal.		
— 15 à 30 %	— 15 %	Même observation que pour l'Espagne.
Italie.		
Les prix se rapprochent (2) de plus en plus des prix français.	Très près des prix français.	Dans les grands centres, les <i>restaurants</i> sont généralement <i>plus chers</i> qu'en France; dans les stations populaires, légèrement moins chers.
Grèce (3).		
— 40 %	»	»

(1) Source : représentants du Commissariat général au Tourisme en Espagne et en Italie.

(2) Une augmentation de 10 % a été, en effet, accordée récemment.

(3) Sous toutes réserves (chiffre communiqué par l'Office hellénique du Tourisme).

b) *Augmentation des prix.*

L'augmentation des prix touche d'ailleurs l'industrie touristique dans la plupart des pays concurrents, malgré les « blocages » plus ou moins imposés, dont la libération est tout au moins partiellement prévue pour l'an prochain (Grèce et Espagne).

Augmentation des prix des hôtels et restaurants :

- Espagne : prix bloqués, mais augmentation de 7 % prévue pour 1971 ;
- Portugal : + 4 à 5 % ;
- Italie : + 2 % (5 % par rapport à 1968). Au cours de l'année 1970, une flambée des prix a touché l'hôtellerie (environ 9 %) ;
- Grèce : + 5 %.

4° **Investissements hôteliers.** Il nous a paru intéressant de donner, cette année, *une idée des investissements de l'Etat pour le développement du tourisme en Espagne et en Italie.*

L'Etat espagnol intervient de la façon suivante :

a) Le Ministère de l'Information et du Tourisme assure la promotion et la publicité.

b) L'Etat dispose de son propre réseau hôtelier (« paradores » et « albergues ») :

- 1965 (48 établissements, 2.517 lits) ;
- 1969 (83 établissements, 4.200 lits) ;
- 10 nouveaux établissements sont en chantier.

c) Crédit hôtelier :

- en 1969 : 327 prêts pour un total de 1.795.000.000 pesetas (145 millions de francs), taux d'intérêt : 5,25 % (1968) ; 6,75 % (1970) ;
- résultats en 1969 : 139 hôtels nouveaux, 44 modernisations (au total : 12.379 chambres).

d) Soutien aux promoteurs de logements touristiques. Depuis 1964, ont été déclarées « centres d'intérêt touristique national » réservés en majorité à des acheteurs étrangers, 62 opérations d'urbanisation représentant un investissement global (public et privé) de l'ordre de 58.800 millions de pesetas.

e) Objectifs pour 1970 :

- investissements publics (subventions) : 1.110 millions de pesetas ;
- crédits publics (prêts) : 5.580 millions de pesetas.

Ces chiffres portent sur la promotion, l'équipement hôtelier et celui des stations, la formation professionnelle. En fait, les réalisations marquent un retard sur les prévisions.

L'Etat italien :

- a) Son intervention porte d'abord sur la promotion et la publicité.
- b) Contrairement à ce qui se fait en Espagne, il ne pratique pas le financement direct en matière d'équipement hôtelier.
- c) En fait, 45 instituts bancaires agréés sont habilités à accorder des prêts aux entreprises privées.

Les conditions générales de ces prêts (contrôlées par l'Etat) sont :

Durée : vingt-cinq ans pour le gros œuvre et le terrain et dix ans pour les modernisations et les équipements mobiliers.

Les taux d'intérêt « plafonnés » (1) chaque année peuvent être atténués, dans certains cas, par une bonification de 3 % sur la moitié du montant de l'investissement.

d) Une formule spéciale est appliquée pour le « Mezzogiorno » (zones défavorisées du Sud de l'Italie et des îles).

La « Cassa del Mezzogiorno » (Caisse du Midi) accorde sur des ressources budgétaires et des emprunts des prêts préférentiels de 3 %.

Durée : vingt ans ;

Couverture des prêts : 50 à 80 % de la valeur du gros œuvre et 40 % des achats d'équipement.

e) L'importance des investissements (2) dans l'industrie touristique italienne a été, en 1968, de :

21.000.000 de dollars U. S. pour le Mezzogiorno ;

36.000.000 de dollars U. S. pour les autres régions.

Au total, les investissements globaux pour l'ensemble du territoire ont été, pour 1968, de 262.000.000 de dollars U. S.

(1) 4 % en moyenne.

(2) Prêts compris.

L'effort italien est maintenu chaque année.

A titre d'exemple ont été construits ou modernisés :

— 1968 : 964 établissements (54.200 lits) ;

— 1969 : 836 établissements (34.117 lits).

Les prévisions pour 1970 sont de 900 établissements (36.000 lits).

*

* *

D. — La balance touristique.

ANNEES	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
	(En millions de dollars M. C.)		
1966	1.009	997,6	+ 11,4
1967	1.035	1.040,5	— 5,5
1968	954,4	1.098,8	— 144,4
1969	1.071,6	1.039,3	+ 32,3

Il est encore trop tôt pour avoir une estimation exacte de la balance touristique pour 1970 ; toutefois, on peut espérer que le solde en sera de nouveau positif. Il faut rappeler, à cet égard, que si cette balance avait été fortement excédentaire jusqu'en 1963 (1), puis sensiblement équilibrée en 1964 et en 1966 (2), le solde négatif, réapparu en 1965 et en 1967, avait été exceptionnellement important en 1968 (— 144, 4 millions de dollars).

Pour permettre *quelques comparaisons*, indiquons ici brièvement l'évolution de la « balance » chez quatre de nos voisins :

Espagne : en 1960, + 247 millions de dollars ; en 1967, + 1.049 ;
 Italie : en 1957, + 371 millions de dollars ; en 1967, + 1.126 ;
 Suisse : en 1957, + 180 millions de dollars ; en 1967, + 340 ;
 Autriche : en 1957, + 120 millions de dollars ; en 1967, + 396.

(1) 1960 : + 236,9 millions de dollars ; 1961 : + 215,9 millions de dollars ; 1962 : + 198 millions de dollars ; 1963 : + 120,9 millions de dollars.

(2) 1964 : + 33,1 millions de dollars ; 1965 : — 28,6 millions de dollars ; 1966 : + 11,4 millions de dollars.

II. — MOYENS D'ACCUEIL ET EQUIPEMENT TOURISTIQUE

Nos précisions chiffrées concerneront essentiellement cette année :

- l'hôtellerie ;
- le tourisme social ;
- le nautisme ;
- les sports d'hiver ;
- les agences de voyages.

Ainsi que notre introduction le laissait prévoir — lorsque le sujet a déjà été longuement traité par eux — nous renverrons aux rapports de nos collègues de l'Assemblée Nationale (1).

A. — L'Hôtellerie.

1° *Sa capacité d'accueil actuelle.*

Selon une statistique établie au 1^{er} janvier 1970, il existe en France 14.574 hôtels homologués de tourisme, représentant 376.292 chambres.

Le tableau annexé au présent rapport donne la répartition de cette capacité d'hébergement par région de programme au 1^{er} janvier 1970 (2).

2° *Les investissements réalisés en 1969 et en 1970.*

Selon les statistiques de la Caisse centrale de crédit hôtelier, un montant de programme de 955.488.000 F a été réalisé en 1969. Ce programme correspond à la modernisation de 12.986 chambres

(1) C'est ainsi que nous n'aborderons pas nous-même, cette année, la question de l'aménagement régional, qui a fait l'objet de longs développements, avec tableaux chiffrés à l'appui, dans le rapport de M. Sallé (pages 16 à 19 : le Languedoc-Roussillon ; 20 et 21 : la Côte aquitaine ; 22 : la Corse ; 23 : le littoral atlantique) et dans celui de M. Valleix (pages 24 à 27). Il en sera de même pour les parcs nationaux et régionaux : cf. rapport de M. Sallé : Annexe IV, pages 31 à 40 (avec une carte) et celui de M. Valleix : pages 32 à 34.

(2) Cf. Annexe I, page 49. L'an dernier, nous avons publié cette répartition par département (cf. notre rapport n° 58, tome VIII, pages 31 à 33).

et à la création de 10.640 autres. Il a été financé à l'aide de 403.553.000 F de prêts consentis par l'intermédiaire de ladite caisse (2.508 opérations).

Ces chiffres se rapportent à la fois aux investissements hôteliers et à ceux réalisés pour des opérations de tourisme social, le montant des prêts consentis totalisant les ressources du F. D. E. S. et les crédits accordés par la Caisse centrale sur ses fonds propres.

En ce qui concerne l'aide publique accordée à l'hôtellerie proprement dite, 303.760.000 F de prêts du F. D. E. S. ont été réalisés en 1969 pour financer 688.431.230 F de travaux (1.487 opérations), ce qui correspond à la modernisation de 6.973 chambres, à la création de 3.066 dans les hôtels anciens et à la création de 5.848 dans les hôtels neufs.

Au cours des *six premiers mois de 1970*, 108.679.200 F de crédits du F. D. E. S. ont été réalisés pour financer des programmes hôteliers (430 opérations), ce qui correspond à un montant de programme de 217 millions de francs environ ; d'autre part, la Caisse centrale de crédit hôtelier a financé sur ces fonds libres, 228 opérations en accordant 7.449.900 F de prêts.

3° *La construction de grands hôtels à Paris et en banlieue.*

La liste des hôtels dont la réalisation est en cours ou à l'étude étant déjà publiée en annexe du rapport de M. Sallé, nous ne reviendrons pas sur cette question (1). Qu'on sache seulement que ces projets portent sur la création de 10.600 chambres et représentent un montant d'investissement de 1.500 millions de francs.

4° *Les efforts gouvernementaux pour aider l'hôtellerie.*

1. — Dans le domaine du financement.

a) *Prêts :*

L'Etat accorde pour la réalisation des programmes de création ou de modernisation d'hôtels des crédits de prêts sur le Fonds de développement économique et social (F. D. E. S.). Ces prêts, dont le montant peut aller jusqu'à 60 % du coût des travaux hors taxes, sont accordés au taux de 6,75 % pouvant être ramené à 5 % en cas de création d'établissements neufs ou d'extension de 75 %

(1) Cf. Rapport Sallé, pages 26 à 28.

de la capacité d'hébergement dans les hôtels anciens. Les programmes ainsi financés doivent permettre le classement des établissements qui en font l'objet dans la catégorie tourisme.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 1970 et en matière de constructions neuves, *les prêts sur ressources du F. D. E. S. sont réservés aux créations d'hôtels de 30 chambres au moins*, ce seuil minimum étant porté à 60 chambres pour les réalisations effectuées dans les agglomérations de plus de 100.000 habitants.

b) *La prime spéciale d'équipement hôtelier :*

Le décret n° 68-538 du 30 mai 1968 avait institué une prime spéciale d'équipement hôtelier dans un certain nombre de zones géographiques dont l'équipement hôtelier est insuffisant et dans lesquelles se posent des problèmes d'emploi d'une gravité particulière.

Le montant de cette prime est fixé forfaitairement à 10 % du coût des travaux hors taxes, plafonné à 6.500 F par chambre créée.

Les conditions à remplir pour en bénéficier sont les suivantes :

- être situé dans les départements, cantons ou communes dont la liste a été fixée par arrêtés interministériels du 30 mai 1968 ;
- création d'hôtel de vingt chambres au moins ou, selon le décret modificatif n° 69-642 du 14 juin 1969, extension d'établissement existant entraînant la création d'au moins quarante chambres, ainsi qu'une augmentation d'au moins 50 % de la capacité d'hébergement.

En outre, dans certaines agglomérations limitativement énumérées (villes de plus de 100.000 habitants), la prime ne peut être attribuée que pour la création d'hôtels de cent chambres au moins et de catégorie deux étoiles ;

- création de dix emplois permanents ou de vingt emplois saisonniers ;
- le montant des investissements hors taxes ne peut être inférieur à 700.000 F ;
- le montant cumulé des aides publiques (prêts du F. D. E. S. plus prime) ne peut être supérieur à 60 % du coût des travaux hors taxes.

Depuis la création de la prime spéciale d'équipement hôtelier, trente-neuf décisions d'attribution de prime pour les hôtels de tourisme sont intervenues, ce qui représente l'octroi de 13,6 millions

de francs de crédits. *Cette prime devait être supprimée au 31 décembre 1970*, mais à la demande du Secrétaire d'Etat au Tourisme, elle sera reconduite pour l'année 1971 ; nous ne pouvons qu'en féliciter M. Anthonioz.

2. — Dans le domaine de la fiscalité.

L'exploitation des hôtels de tourisme est *taxée au taux réduit de la T. V. A. (7,5 %)* pour la fourniture du logement et trois quarts de la pension et de la demi-pension.

La T. V. A. qui a frappé les immobilisations est déduite des impositions dont l'entreprise est redevable au titre de ses recettes d'exploitation ; des dispositions sont en cours d'élaboration pour assouplir la règle du « butoir », nous a affirmé le Secrétaire d'Etat lors de son audition par la commission.

Enfin, l'arrêté ministériel du 28 mai 1970 accorde *le bénéfice de l'exonération de la patente durant cinq ans et la réduction du droit de mutation (de 12,60 à 1,60 %)* pour la création d'établissements hôteliers. Ces dispositions sont applicables dans des zones géographiques dont la liste a été annexée à l'arrêté susvisé. Il doit s'agir, selon le cas, de la création d'hôtels de vingt chambres ou de cent chambres, catégorie deux étoiles, dans certaines agglomérations.

*
* *

B. — Le tourisme social.

1° *Bilan de sa capacité d'hébergement.*

a) *Camping :*

Il y avait, au 31 décembre 1948, *4.250 terrains aménagés*, représentant une capacité de près de 1 million de places.

Au 31 décembre 1969, *4.300 terrains* ont été recensés pour une capacité de 1.050.000 places environ (soit 5 % d'augmentation par rapport à 1968).

b) *Villages de vacances :*

Il existe *150 villages de vacances* représentant près de 60.000 lits, dont 70 % sont gérés par des organismes à but non lucratif.

c) *Gîtes ruraux :*

10.000 gîtes ruraux représentant une capacité d'accueil de plus de 50.000 lits offrent des possibilités de location allant de 100 à 200 F par semaine pour une famille de cinq personnes en moyenne.

d) *Auberges rurales* :

On compte de 600 à 700 *auberges* de vacances offrant plus de 10.000 lits.

e) *Maisons familiales de vacances* :

Elles relèvent de la tutelle du Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale. D'après les renseignements communiqués, il y aurait 500 *maisons familiales* offrant une capacité de 50.000 lits.

2° *Montant des investissements et des prêts
par année et par catégorie.*

CATEGORIE	NOMBRE de prêts.	MONTANT des prêts.	MONTANT des investissements.	CAPACITE d'hébergement.	
				Créée.	Modernisée.
1968.					
(En francs.)					
Auberges	139	9.367.600	17.855.700	421	670
Terrains de camping.....	197	24.283.650	48.186.634	49.840	24.835
Gîtes	2	200.000	402.000	»	»
Centres de vacances.....	36	34.181.000	68.328.600	»	»
Total	374	68.032.250	134.772.934		
1969.					
Auberges	95	6.647.300	12.473.450	293	296
Terrains de camping.....	217	26.924.450	50.353.057	46.769	37.512
Villages de vacances.....	23	15.819.000	33.763.400	3.998	»
Total	335	49.390.750	96.589.607		
1970					
(au 1 ^{er} octobre).					
Auberges	39	2.815.500	4.920.909	438	207
Terrains de camping.....	64	12.216.500	23.189.618	24.575	6.150
Villages de vacances.....	3	4.904.000	13.690.000	1.142	»
Total	106	19.936.000	41.800.527		

C. — Le nautisme.

1° *Les efforts accomplis en 1969 et 1970.*

Ils portent sur *un montant global d'investissement de 75.386.000 F* qui ont été répartis à peu près également sur les deux années.

La réalisation de ces investissements s'est effectuée avec le concours de l'Etat selon le schéma suivant : 12.055.000 F de subventions ont été accordés par le ministère de l'Equipement (Direction des ports maritimes et des voies navigables) et le F. I. A. T.

Le montant des prêts sur les crédits du F. D. E. S. s'est élevé pour ces deux exercices à 24.303.000 F, soit :

- 14.934.000 F pour l'année 1969 ;
- 9.369.300 F pour l'année 1970.

Une annexe résumera, tout d'abord *par région de programme* l'ensemble des opérations effectuées pour les deux exercices et, ensuite, *par opérations ponctuelles*, les efforts accomplis en 1969 et 1970 (1).

Il est à noter que *les subventions pour la région du Languedoc-Roussillon n'apparaissent pas dans cette annexe*. En effet, il a été décidé, afin d'accélérer la réalisation de l'équipement portuaire du Languedoc-Roussillon, que la totalité de l'octroi des subventions serait accordée de 1966 à 1968, au lieu d'être « étalée » sur cinq années.

2° *Projets d'avenir devant le développement croissant du nautisme.*

Le programme d'équipement nautique du V^e Plan avait été établi sur les bases suivantes : la flotte de plaisance française était constituée, *en 1964*, de 87.000 unités ; elle devait comprendre, *en 1970*, 176.000 unités.

Ce chiffre a été largement dépassé, puisque les dernières statistiques fournies par le Secrétariat général de la Marine marchande permettent d'évaluer la flotte française, au 1^{er} janvier 1970, à 218.893 unités.

(1) Cf. Annexe II, pages 50 et suivantes.

L'augmentation annuelle du nombre de bateaux serait donc de l'ordre de 26.000.

Si l'on admet la persistance de ce phénomène jusqu'en 1975, on peut prévoir à cette date *un parc de l'ordre de 392.000 unités*, dont la répartition pourrait être la suivante :

- Provence - Côte d'Azur - Corse..... 132.000 (33,9 %) ;
- Languedoc - Roussillon 41.000 (10,4 %) ;
- Atlantique, Manche, Mer du Nord.... 219.000 (55,7 %).

Sur ce total, les bateaux supérieurs à deux tonneaux seraient environ 74.000, soit 18,8 % du parc total.

Pour la Provence - Côte d'Azur - Corse, en raison de l'intérêt touristique qu'exerce la Méditerranée, la demande en postes d'amarrage est nettement supérieure au nombre de bateaux de plus de deux tonneaux qui, théoriquement, sont seuls justiciables de tels aménagements.

3° *Le problème des plages.*

Devant les incidents qui ont eu lieu en août dernier, nous avons été amenés à demander au Secrétaire d'Etat s'il avait une « politique » en ce qui concerne l'utilisation des plages. Nous avons pensé que notre Assemblée pouvait être intéressée par la réponse qui nous a été faite par les services de M. Anthonioz.

L'appropriation privée d'une grande partie du littoral provoque chaque année des manifestations de la part de touristes qui souhaitent avoir un plus large accès aux plages et à la mer. Des litiges répétés naissent de *l'interprétation différente* donnée à ce sujet par les propriétaires, d'une part, et les touristes, d'autre part.

Or, la réglementation *est essentiellement la suivante* :

a) La loi n° 63-1178 du 28 novembre 1963 délimite la composition du domaine public maritime.

Il est formé du sol et du sous-sol de la mer territoriale auxquels sont incorporés les lais et les relais de la mer, c'est-à-dire la partie du rivage que la mer couvre et découvre entre les marées les plus hautes et les plus basses.

Les rivages de la mer faisant partie du domaine public de l'Etat, l'exploitation des plages comporte une « location » faite par l'Etat à la commune concernée et, fréquemment, une concession du service des bains faite par la commune à un particulier, concession à laquelle s'ajoute parfois une convention entre le concessionnaire et le syndicat d'initiative.

La concession d'exploitation de plage est un contrat administratif en raison du caractère de service public que présente l'exploitation faite « dans l'intérêt du développement de la station ».

Mais la commune ne peut, par la concession, se décharger de son obligation d'assurer la sécurité des baigneurs, cette obligation constituant un aspect du pouvoir de police, lequel ne peut être concédé.

b) *Le décret d'application du 17 juin 1966 de la loi du 28 novembre 1963* régit les modalités d'après lesquelles les plagistes aménagent les terrains concédés et, en contrepartie, perçoivent un droit de location. Un cahier des charges établit les conditions d'usage de la plage par le public et les tarifs maxima des services rendus aux usagers.

Une commission départementale des rivages de la mer, présidée par le Préfet, est obligatoirement consultée sur les demandes de concessions d'endigage ou de création et d'usage de plages artificielles, ainsi que sur les propositions de réservation de terrains.

c) Des instructions ont été données pour qu'il soit procédé à l'enlèvement des panneaux portant la mention « plage privée » ou de grilles séparatives qui seraient placées dans des conditions illégales.

d) D'autre part, l'article 4 de la loi du 28 novembre 1963, précitée stipule que des terrains privés pourront être réservés en vue de la satisfaction de besoins d'intérêt public, d'ordre maritime, balnéaire ou touristique, après enquête publique.

Il sera fait usage de cette possibilité, ainsi que de celle résultant du Code de l'Urbanisme, toutes les fois que cela sera nécessaire pour sauvegarder l'accès au public du littoral, ceci, bien entendu, dans la limite des dotations budgétaires prévues pour indemniser les riverains.

D. — Les sports d'hiver.

1° *Les crédits.*

a) Prêts du F. D. E. S. pour équipements collectifs :

1. Dotation globale (y compris ports de plaisance). — 1969 : 40 millions de francs ; 1970 : 41 millions de francs (y compris un supplément de 11 millions de francs).

2. Engagements (montagne seulement). — 1969 : 21,528 millions de francs ; 1970 : 16,540 millions de francs.

b) Montant des prêts complémentaires accordés par la Caisse des Dépôts :

1969 : 10,628 millions de francs ; 1970 : 3,625 millions de francs.

c) Crédits réservés du tourisme (subventions accordées pour travaux d'infrastructures) :

1969 : 8,134 millions de francs ; 1970 : 9,610 millions de francs.

d) Subventions du F. I. A. T. (travaux d'infrastructures) :

1969 : 6,550 millions de francs ; 1970 : 3 millions de francs.

2° *Equipements réalisés.*

En 1969 : soixante-neuf remontées mécaniques dans seize stations et dix-sept chantiers ouverts (*pour des travaux routiers, des adductions d'eau et d'électricité, des travaux d'assainissement*).

En 1970 : quarante-huit remontées dans neuf stations et quatorze chantiers ouverts (mêmes travaux que ci-dessus).

3° *Le Plan-neige.*

A la suite d'un rapport présenté par le Secrétaire d'Etat au Comité interministériel du tourisme, la *Commission du tourisme pour le VI^e Plan a inscrit parmi les « options prioritaires », sous le nom de Plan-neige, un programme d'équipement touristique de la montagne qui prévoit notamment :*

a) La création de 150.000 lits-touristes de classe internationale dans les stations françaises de sports d'hiver, dont 122.000 dans les nouvelles stations et 28.000 dans les grandes stations existantes.

b) La réalisation de *vingt stations nouvelles* de classe nationale ou internationale, ainsi réparties :

ALPES :

Savoie : Val-Thorens, Le Mottaret, Valmeinier, Le Ruitor, Mont-richer-Albanne.

Hautes-Alpes : Les Orres, Cervières, Puy-Saint-Vincent, Risoul, Crevoux.

Alpes-de-Haute-Provence : Jausiers.

Alpes-Maritimes : Isola-2000, Mollières-les-Adus, Sestrières.

PYRÉNÉES :

Ariège : Les Bésines.

Pyrénées-Atlantiques : Anéou.

Hautes-Pyrénées : Super-Barèges, Piau-Engaly-Aragnouet.

Pyrénées-Orientales : La Grave, Le Puigmal.

c) 152 millions de francs de subventions d'Etat ;

260 millions de prêts du F. D. E. S. ;

241 millions de francs de la Caisse des Dépôts et Consi- gnations,

au total, les fonds publics participeraient pour une somme de 653 millions de francs de ce Plan-neige.

*
* *

E. — Les agences de voyages.

A l'heure actuelle, celles-ci sont préoccupées par *deux problèmes principaux* : la fiscalité — notamment le taux de la T. V. A. — et l'activité des officines illégales.

1° La fiscalité.

Les agences de voyages sont soumises à la T. V. A. au taux intermédiaire de 15 % (incidence 17,60 %). Les conditions dans lesquelles la T. V. A. est appliquée aux voyages en France rendent *la profession difficilement compétitive par rapport aux agences étrangères* qui offriraient les mêmes prestations : en effet, la marge de l'entreprise française est amputée de 43 % du seul fait de la fiscalité, alors que celle de l'agence étrangère est intacte.

Cette conjoncture n'est donc pas de nature à encourager les agences de voyages françaises à faire tous les efforts nécessaires pour développer au maximum l'arrivée des étrangers dans notre pays, puisqu'elles se trouvent, en quelque sorte, pénalisées.

Il est également à noter que la différence de taux de la T. V. A. entre l'hôtellerie et les agences de voyages renforce cette pénalisation, l'hébergement constituant la partie la plus importante des prestations fournies aux visiteurs étrangers, et la récupération sur ce genre de prestation n'étant que partielle ou presque nulle.

Par ailleurs, certaines dispositions découlant d'interprétations qui avaient été données aux représentants de la profession sont remises en question, en fonction de principes excessivement difficiles à appliquer aux agences de voyages.

Celles-ci, qui traitent un nombre croissant de groupes étrangers et qui font pour cela une promotion très importante auprès de leurs confrères d'autres pays, souhaiteraient donc :

1° *Que soit reconnue leur qualité d'exportateur* lorsqu'elles reçoivent ces visiteurs, dont l'apport en devises est trop souvent oublié par les services officiels ;

2° *Que soit appliqué aux prestations fournies aux touristes étrangers une exonération de la T. V. A., ou tout au moins le taux réduit* prévu en matière d'hébergement ;

3° *Que les instructions relatives à l'application de la T. V. A. aux prestations fournies aux étrangers soient formulées, dans un esprit plus souple et avec un souci de simplification.*

2° *L'activité des officines illégales.*

Les six à sept cents touristes français qui sont restés bloqués à l'étranger, cet été, ont été victimes d'officines qui ne suivaient aucune réglementation, puisqu'il ne s'agissait ni d'agences de voyages licenciées de l'Etat, ni d'associations de tourisme agréées.

Les scandales résultant d'une telle situation sont très graves, car ils portent préjudice à la bonne réputation du tourisme de notre pays, ainsi qu'à l'honorabilité des agences de voyages, souvent assimilées à ces officines qui font acte de commerce sous le couvert de la loi de 1901. Aussi le Syndicat national des agences et bureaux de voyages a-t-il été amené à faire le point à ce sujet, à plusieurs reprises, par voie de presse.

Il serait souhaitable, pour que ces graves incidents ne se reproduisent pas la saison prochaine, que des sanctions sévères interviennent contre les « responsables » de ces officines et que les textes réglementaires prévoient même un renforcement desdites sanctions.

En conclusion, il s'avère que des mesures doivent être prises afin que les professionnels du voyage se voient reconnus comme les véritables promoteurs du tourisme qu'ils sont. *Ils représentent près de 2.000 points de vente en France, faisant des efforts constants pour amener et retenir les touristes étrangers sur notre territoire, ceci dans des conditions rendues difficiles du fait de la non-reconnaissance de leur qualité d'exportateur.*

III. — TOURISME ET PLAN

Notre homologue de l'Assemblée Nationale, M. Valleix, a abordé ce problème difficile (1). Comme nous avons nous-mêmes posé de nombreuses questions au Commissariat au Tourisme, il nous a paru utile — et logique — de fournir à notre Assemblée un certain nombre de précisions concernant ce domaine.

A. — Tourisme et V^e Plan.

Quel a été le degré de réalisation du V^e Plan en matière touristique ?

1^o DANS L'HÔTELLERIE

Le V^e Plan avait prévu le maintien du rythme élevé de création de chambres atteint durant le IV^e Plan et, en outre, l'intensification des efforts de modernisation des hôtels anciens.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des réalisations effectuées au cours des années 1966, 1967, 1968 et 1969. Il fait apparaître que les opérations de création ou d'agrandissement dans les hôtels neufs ou anciens ont été accomplies selon *une cadence très satisfaisante*, puisque, au 31 décembre 1969 — soit un an avant le terme du V^e Plan — les objectifs ont été dépassés. La réalisation des opérations de modernisation atteint à ce jour un rythme moyen de 9.911 chambres modernisées par an, soit 83 % de l'objectif annuel de 12.000 chambres.

Au 31 décembre 1970, en fin de Plan, l'objectif fixé pour les créations devrait être dépassé de 30 % environ ; quant aux modernisations, il sera réalisé à 80 % environ.

(1) Cf. son rapport, pages 13 à 17.

	OBJECTIFS du V ^e Plan.		REALISATION au 31 décembre 1969.			PERSPECTIVE de réalisation au 31 décembre 1970.	
	Globaux.	Par an.	Nombre de chambres.	Pourcentage de réalisation par rapport aux objectifs globaux.	Rythme annuel de réalisation (en pourcen- tage).	Nombre de chambres.	Pourcentage de réalisation par rapport aux objectifs globaux.
Créations ou agrandis- sements	30.000 à 34.500	6.000 à 6.900	35.221	entre 102 et 107	entre 128 et 147	43.500	126 à 145
Modernisations	60.000	12.000	39.647	66	83	46.200	77

2° EN MATIÈRE DE TOURISME SOCIAL

On peut considérer que les *objectifs* définis par le V^e Plan seront *atteints* et même, pour certains, *dépassés en ce qui concerne les villages de vacances*.

Il faut préciser que les résultats consignés dans le tableau suivant sont ceux obtenus à l'aide des subventions et des prêts F. D. E. S. (à l'exception de ceux qui concernent les gîtes, qui ne bénéficient plus de l'aide du F. D. E. S.).

	OBJECTIFS du Plan.		REALISATIONS au 31 décembre 1969.			PERSPECTIVES au 31 décembre 1970.	
	Globaux en lits ou places.	Par an en lits ou places.	Nombre de lits ou places.	Pourcentage par rapport aux objectifs.	Rythme annuel de réalisation (en pourcen- tage).	Nombre de lits ou places.	Résultats (en pourcen- tage).
Villages de vacances....	20.000	4.000	24.900	124	155	32.200	160
Auberges rurales.....	15.000 à 20.000	3.000 à 4.000	11.500	entre 55 et 75	entre 65 et 90	13.500	entre 67 et 90
Gîtes ruraux.....	6.500	1.300	6.400	98	120	7.200	110
Camping et caravaning.	400.000	80.000	280.000	70	87,5	360.000	90

3° EQUIPEMENT DE LA MONTAGNE

a) Les objectifs du V° Plan.

Dans le rapport général de la Commission du tourisme pour le V° Plan, le programme des investissements nécessités par la construction de *nouvelles remontées mécaniques* n'a pas été réparti par département ou par région. Les auteurs de ce rapport ont seulement prévu un investissement global dont ils ont calculé le montant en se fondant sur le prix de revient moyen d'un lits-touriste, soit 20.000 F. Considérant, d'une part, que d'après les techniciens, 2.000 de ces 20.000 F allaient aux remontées mécaniques et, d'autre part, que l'objectif à atteindre au cours du V° Plan dans le domaine de l'hébergement était de 65.000 lits-touristes, ils ont fixé à 130.000 F les sommes à investir en cinq ans dans la construction des remontées mécaniques dont 50 % au maximum, soit 65 millions de francs pourraient être demandés au F. D. E. S.

En ce qui concerne *l'hébergement dans les stations de sports d'hiver*, la Commission du tourisme du V° Plan, se fondant sur le taux d'augmentation du nombre des lits-touristes et sur celui du nombre des skieurs, a estimé indispensable la création entre 1965 et 1971, de 25.000 lits nouveaux dans les stations de classe internationale et de 45.000 lits nouveaux dans les autres stations, soit un total de 65.000 lits à réaliser en cinq ans, c'est-à-dire une moyenne de 13.000 lits par an.

b) Les résultats acquis au 31 décembre 1969.

Les crédits du F. D. E. S. mis à la disposition du Commissariat au tourisme ont été utilisés de la façon suivante de 1966 à 1969 :

ANNEES	MONTANT de la dotation globale (montagne, littoral, espace rural).	MONTANT des prêts accordés pour la montagne.
	(En millions de francs.)	
1966	20	11,32
1967	25	18,62
1968	30	7,11
1969	40	21,52
Totaux	115	58,57

1. — Situation par année.

	NOMBRE d'opérations	MONTANT		NOMBRE d'engins construits
		Des prêts accordés.	Des investis- sements prévus.	
(En millions de francs.)				
1966	14	11,32	29	32
1967	14	18,62	48,3	45
1968	10	7,11	16,2	32
1969	15	21,52	18,25	69
Totaux ...	53	58,57	141,75	178

2. — Pourcentage des réalisations au 1^{er} octobre 1970.

	PAR RAPPORT à l'objectif des quatre premières années (52 millions de francs et 104 millions de francs).	PAR RAPPORT à l'objectif final (65 millions de francs et 130 millions de francs).
	(En pourcentage.)	
Prêts	112	90
Investissements	136	109

3. — Récapitulation.

Quarante et une stations ont été créées, améliorées ou modernisées en quatre ans, 178 remontées mécaniques nouvelles ont été construites, plus de 58.500.000 F de prêts du F. D. E. S. ont été accordés, ouvrant droit à un financement complémentaire de la Caisse des dépôts et consignations de plus de 36 millions de francs.

Neuf nouvelles stations ont été lancées durant les quatre dernières saisons d'hiver. Elles totalisent déjà 89 remontées mécaniques et environ 10.000 lits-touristes. Ce sont (dans l'ordre chronologique de leur inauguration) :

Le Lioran (Cantal) ; Les Menuires (Savoie) ; Les Agudes (Haute-Garonne) ; Avoriaz (Haute-Savoie) ; Le Corbier (Savoie) ; Les Monts-d'Olmes (Ariège) ; Super-Dévoluy (Hautes-Alpes) ; Les Arcs (Savoie) et Flaine (Haute-Savoie).

Sur les trente-cinq stations qui devaient être équipées en priorité :

— vingt-trois ont atteint leurs objectifs, avec ou sans l'aide de l'Etat ;

- cinq font l'objet d'études poussées ; les acquisitions foncières, la construction des routes d'accès, de la voirie et des réseaux divers y seront effectuées très vraisemblablement avant la fin de 1970. Ces cinq stations sont : Les Sept-Laux (Isère), Jausiers (Alpes-de-Haute-Provence), Le Mottaret (Savoie), Isola-2000 (Alpes-Maritimes) et Le Puigmal (Pyrénées-Orientales).
- trois sites et une station verront leur aménagement différé par suite de difficultés diverses. Il s'agit des Avanchers (Savoie), d'Anéou (Pyrénées-Atlantiques), de Cabrillac-Mont-Aigoual (Lozère) et d'Auron (Alpes-Maritimes).

En revanche, vingt et une stations non inscrites au V^e Plan ont pu bénéficier de l'aide des crédits publics en 1966, 1967, 1968 et 1969. Ces stations ont été :

En 1966 :

Boutx (Haute-Garonne) ; Brameloup (Aveyron) ; Ceillac (Hautes-Alpes) ; Le Mont-Rond (Ain) ; Saint-Gervais (Haute-Savoie) et Valloire (Savoie).

En 1967 :

Lanslebourg-Lanslevillard (Savoie) ; Megève (Haute-Savoie) ; Modane-Fourneaux (Savoie) et Villard-de-Lans (Isère).

En 1968 :

Arèches (Savoie) ; Barèges (Hautes-Pyrénées) ; Col-des-Saisies (Savoie) ; Font-Romeu (Pyrénées-Orientales) ; Gourette (Pyrénées-Atlantiques) et La Salle-les-Alpes (Hautes-Alpes).

En 1969 :

Pra-Loup (Alpes-de-Haute-Provence) ; La Foux-d'Allos (Alpes-de-Haute-Provence) ; Les Orres (Hautes-Alpes) ; Méribel (Savoie) et Flumet (Savoie).

4° L'ÉQUIPEMENT DU LITTORAL

a) *Les objectifs du V^e Plan.*

La commission du tourisme du V^e Plan a d'abord cherché à évaluer quel serait l'accroissement de la flotte de plaisance de 1966 à 1970. Estimant d'une part, qu'au cours de cette période l'augmentation du nombre des bateaux de toutes catégories serait de l'ordre de 77.800, considérant, d'autre part, que *le prix de revient*

moyen des places dans les ports était de l'ordre de 3.200 F, elle a évalué à 250 millions de francs le volume optimum des investissements à mettre en œuvre ; la commission a ensuite déterminé les grandes lignes de l'action d'équipement à entreprendre :

- équiper en priorité les zones du littoral proches des grandes agglomérations dans la mesure où les conditions naturelles sont propices au développement de la navigation de plaisance ;
- aménager sur tout le littoral une chaîne d'escales suffisamment nombreuses et bien équipées pour que les bateaux de croisière puissent aller de l'une à l'autre sans être privés d'abri à distance convenable en cas de besoin.

b) La régionalisation.

Le V^e Plan a prévu que 37.500.000 F de crédits de subvention seraient ouverts au budget de la direction des ports maritimes et des voies navigables pour financer les ports de plaisance publics de 1966 à 1970.

Cette « enveloppe » a été répartie entre les régions de programme du littoral :

- 11.000.000 ont été affectés au Languedoc-Roussillon ;
- 23.850.000 ont été répartis entre les neuf autres régions de programme du littoral ;
- 2.650.000 n'ont pas été régionalisés.

Pour le Languedoc-Roussillon, le montant des travaux correspondants s'élevait à 50 millions de francs environ ;

Pour les autres régions du littoral, les tranches régionales ont fait apparaître près de 140 millions de francs de travaux à financer.

*c) L'exécution du V^e Plan de 1966 au 31 décembre 1969
(Languedoc-Roussillon excepté).*

Les crédits ouverts au chapitre 63-90 (art. 4) de la direction des ports maritimes et des voies navigables se sont élevés à : 3.200.000 F en 1966 ; 2.500.000 F en 1967 ; 4.000.000 F en 1968 ; 3.300.000 F en 1969 et 3.600.000 F en 1970, soit, au total, 16.600.000 F en cinq ans, auxquels s'est ajoutée une participation du F. I. A. T. évaluée à 15.527.000 F. Le total, soit 32,1 millions, dépasse nettement l'enveloppe prévue (26,5 millions).

Les prêts du F. D. E. S. consentis pour l'exécution de ces programmes se sont élevés à : 15.471.000 F en 1966 ; 14.406.000 F en 1967 ; 16.496.317 F en 1968 et 14.937.000 F en 1969.

La réalisation des programmes annuels s'est déroulée dans les conditions indiquées au tableau ci-après.

Equipement nautique du littoral de 1966 à 1969.

(Languedoc-Roussillon excepté.)

OBJECTIF DU PLAN		REALISATIONS (1) au 31 décembre 1969.	
Régions.	Montant des investissements prévus.	Montant des investissements réalisés.	Pourcentage des réalisations.
	(En francs).		
Nord	4.403.000	270.000	6
Picardie	255.000	Néant.	0
Haute-Normandie	15.100.000	1.300.000	8,6
Basse-Normandie	7.340.000	1.300.000	17,6
Bretagne	40.045.000	37.755.000	94
Pays de la Loire.....	13.068.000	9.430.000	72
Poitou-Charentes	11.140.000	1.480.000	13
Aquitaine	4.300.000	6.742.000	156
Provence-Côte d'Azur-Corse.	76.095.000	26.760.000	35
	171.746.000	84.037.000	50

(1) Ne sont comptabilisées par le Commissariat général au tourisme que les opérations où interviennent les crédits d'Etat. Il n'est pas tenu compte dans les indications ci-dessus des ports de plaisance réalisés par le secteur privé.

d) LES PROGRAMMES PARTICULIERS

1. *Languedoc-Roussillon.*

Ainsi qu'il a été indiqué, 11 millions de francs ont été attribués à cette région de programme sur les crédits de la Direction des ports maritimes et des voies navigables pour la durée du V^e Plan. A ces crédits s'ajoutent 15 millions de francs provenant des charges communes, soit 26 millions de francs au total.

Il y a lieu de signaler également que l'aménagement des ports du Languedoc-Roussillon a bénéficié d'une participation échelonnée du F. D. E. S. :

- 2.876.000 F ont été accordés en 1966 ;
- 8.600.000 F ont été accordés en 1968 ;

4.300.000 F ont été accordés en 1969 ;
4.350.000 F sont prévus au titre de 1970,
soit un total de 20.126.000 F.

Les objectifs du V^e Plan ont été dépassés, puisque le taux de réalisation se situait au 31 décembre 1969, à environ 173 %.

2. Corse.

En 1967, le Comité interministériel pour l'aménagement du territoire a adopté le programme d'ensemble proposé par la Mission interministérielle pour l'aménagement et l'équipement de la Corse.

Ce programme porte sur les opérations suivantes : Porto-Vecchio, Saint-Florent, Macinaggio, Cervione, Bastia et Bonifacio.

Celles réalisées en 1969, dans les trois ports de Porto-Vecchio, Saint-Florent, Macinaggio se sont effectuées selon le schéma de financement suivant :

— subvention F. I. A. T.	1.037.000 F.
— subvention fonds d'expansion économique de la Corse	1.546.000
— autofinancement des collectivités locales...	1.000.000

3. Aquitaine.

Une mission interministérielle, née depuis peu, travaille comme la « Mission Corse », en liaison avec la Commission interministérielle pour l'aménagement touristique du littoral, dont le service d'étude vient d'effectuer la prospection de la côte basque.

Les décisions qui doivent intervenir dans ce domaine sont donc de nature à poser les premiers jalons du VI^e Plan.

4. Les ports dus à l'initiative privée.

Le succès du port Canto à Cannes a suscité des réalisations comparables en Méditerranée. C'est ainsi que, dans les Alpes-Maritimes, les ports de Menton-Garavan et de Beaulieu-sur-Mer ont été créés récemment ; sont également projetés les ports de Villeneuve-Loubet, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Laurent-du-Var, La Napoule, Port la Galère à Théoule-sur-Mer, Villefranche, ainsi que le remodelage de Juan-les-Pins.

B. — Comment se présentent les projets du Secrétariat d'Etat à l'égard du VI^e Plan.

1° *Les efforts devront porter sur trois points.*

a) Adaptation au marché et commercialisation.

Les lacunes en matière d'information, d'études et de statistiques devront être comblées. La commercialisation des équipements hôteliers et des autres moyens d'hébergement devra être entreprise, être conçue et appliquée en liaison avec les compagnies de transport, et soutenue par un recours généralisé aux systèmes de réservation électronique.

L'effort de commercialisation devrait, en outre, être élargi à l'ensemble des équipements touristiques et aux ressources de notre patrimoine culturel.

Toutes ces orientations impliquent *une modernisation des modes de gestion et de la formation professionnelle.*

b) Orientation de l'aide publique.

Elle devra être dirigée vers les dépenses d'infrastructures, qui conditionnent l'essor des investissements privés. Quant à l'aide à la création et à l'amélioration des moyens d'hébergement, elle devrait être adaptée, notamment pour permettre la construction d'hôtels dans les contrées où un effort particulier est accompli en faveur des infrastructures (notamment en Languedoc-Roussillon et dans les régions de montagne).

c) Orientation des équipements.

Elle devra aller en priorité aux domaines où la France dispose d'une position privilégiée vis-à-vis de la concurrence étrangère.

A Paris et dans quelques métropoles, la construction d'hôtels de grande capacité s'impose pour répondre au *développement rapide du tourisme d'affaires et de congrès*, et à la *mise en service d'avions de très forte capacité*. Dans d'autres zones, en particulier les zones rurales, des unités d'exploitation de taille plus réduite

répondront au développement souhaité du tourisme itinérant et du tourisme de week-end, et à la mise en valeur de notre patrimoine culturel.

Par ailleurs, les équipements de tourisme social devront être conçus de manière à accueillir une part aussi importante que possible de clientèle étrangère.

2° Mais l'effort principal devra porter sur quatre secteurs :

a) celui où il y a lieu de poursuivre la politique d'aménagement décidée par le Gouvernement au cours des IV^e et V^e Plans : le Languedoc-Roussillon, la Corse et l'Aquitaine.

b) celui des *sports d'hiver*, domaine dans lequel une politique d'aménagement accéléré pourrait nous donner la suprématie.

En effet, le nombre des sites favorables à l'implantation de stations de grande classe est actuellement réduit en Europe, sauf en France où il reste à créer environ 250.000 lits, dont 55 % dans les Alpes du Nord, 30 % dans les Alpes du Sud et 15 % dans les Pyrénées. La France se doit donc d'exploiter ses réserves de neige et de conquérir la clientèle européenne.

Le programme mis au point sous le nom de Plan-Neige a les caractéristiques suivantes :

- création de 150.000 lits-touristes de classe internationale dans les stations françaises de sports d'hiver, dont 122.000 dans les nouvelles stations et 28.000 dans les grandes stations existantes ;
- mise en chantier de stations nouvelles de grande classe qui sont celles que nous avons déjà citées lorsque nous avons parlé des sports d'hiver (1).

c) celui du *littoral*, non compris le territoire des missions interministérielles où l'essor constant de la navigation de plaisance, la nécessité de mettre en valeur nos ressources naturelles et de créer des emplois au plan local impliquent un vaste effort d'aménagement, déjà commencé au cours du V^e Plan, et qu'il convient de poursuivre.

d) celui de *l'espace rural* ; étant donné les atouts dont dispose l'espace rural français : vaste domaine territorial, possibilités d'utilisation variées, clientèle européenne partiellement inexploitée, il est permis de penser que son aménagement pourrait devenir très important, surtout si l'on y incorpore des éléments tels que la navigation de plaisance intérieure, les sentiers de grande randonnée, et les parcs régionaux.

(1) Cf. page 30.

IV. — EXAMEN EN COMMISSION

1° Le *jeudi 5 novembre 1970*, votre Commission des Affaires économiques et du Plan a procédé à l'**audition de M. Marcel Anthonioz, Secrétaire d'Etat au tourisme.**

Les déclarations faites par le Ministre ont été pratiquement exposées dans les différents chapitres de cet avis ; cependant, *pour les mettre plus spécialement en valeur*, il convient de les reprendre ici l'une après l'autre.

1. *Budget du tourisme en 1971.*

A celui-ci, qui est en augmentation de 15 % sur l'année dernière (35 millions au lieu de 30 millions), s'ajoutent les crédits réservés par les ministères.

A ce propos, il y a lieu de distinguer :

- les crédits de fonctionnement qui tiennent compte, pour la nouvelle année, des ajustements de rémunérations et de la création d'un bureau au Japon ;
- les crédits de promotion et de propagande destinés notamment au *renouvellement des contrats de publicité* avec les grandes firmes publicitaires (Ogilvy and Mather, Publicis, Havas et Rossel), au renouvellement du « matériel » publicitaire destiné à mettre en évidence certaines activités ou certains secteurs touristiques (opération Ski France).

2. *Le développement de la propagande en France et à l'étranger.*

Il convient de réexaminer les structures du Commissariat et l'action des Comités régionaux du Tourisme, car le rôle et l'autorité de ceux-ci ne sont pas suffisamment affirmés. Les délégués régionaux doivent animer la publicité et la propagande, mais ils ont également, maintenant, une lourde responsabilité dans les investissements techniques qui deviennent considérables.

3. *Le tourisme social.*

Cette nouvelle forme de tourisme a été singulièrement développée depuis quelques années : villages de vacances, gîtes familiaux, camping et caravanning.

D'autres crédits — fort importants — réservés dans les différents ministères, viennent s'ajouter à l'effort accompli par le Commissariat au Tourisme : leur montant, pour 1971, s'élèvera à 116 millions, dont 58 pour l'aménagement du Languedoc-Roussillon, 28 pour l'Aquitaine, 8 pour la Corse, 18 pour la montagne et 4 pour « l'espace rural » et le littoral ; il s'y ajoute 35 millions au titre de l'équipement hôtelier et 4 millions pour les ports de plaisance.

Quant à la dotation du F. D. E. S., elle s'élèvera à 330 millions (300 pour l'hôtellerie et 30 pour les équipements collectifs).

Il convient, a déclaré le Ministre, de poursuivre *l'aménagement exceptionnel du Languedoc-Roussillon*, opération qui n'a pas d'équivalent en Europe et qui aura permis de réaliser une profonde transformation économique et sociale de la région côtière et de l'arrière-pays.

4. *Le Plan-neige.*

Ce plan doit ajouter 150.000 lits aux stations de montagne dans les cinq années à venir, soit une dépense de 154 millions ; quant aux ports de plaisance, la solution est très variable selon les littoraux, car les « environnements » sont très différents et il faut les respecter à tout prix, surtout en Méditerranée. Le nombre des plaisanciers va sans cesse en augmentant (ils sont actuellement plus de 800.000 avec 225.000 « bateaux » de toute catégorie) ; certes, il y a des risques de pollution, mais ils sont très minimes eu égard au développement d'une activité éminemment profitable à la jeunesse.

5. *Les problèmes de l'hôtellerie.*

Une analyse précise des critères d'attribution des prêts du F. D. E. S. qui devaient être modifiés à compter du 1^{er} janvier 1971 a été effectuée. Il en résulte que les prêts à la construction ne pourront plus désormais être accordés qu'aux établissements de plus de 40 chambres, ce « seuil » étant porté à 100 dans les villes de plus de 100.000 habitants. Toutefois, dans le but d'aider l'hôtelle-

rie familiale, en 1971 le « seuil » de 30 chambres sera maintenu — sur la demande du Secrétaire d'Etat — à l'exception des villes de 100.000 habitants.

Deux autres points ont été fixés en ce qui concerne l'extension et la modernisation hôtelière ; désormais, ceux qui s'engageront dans ces opérations pourront également bénéficier des crédits F. D. E. S. ; la règle du « butoir » concernant les différents taux de T. V. A. a été améliorée avec l'accord du Ministère des Finances.

6. *Le problème de l'étalement des vacances.*

Plus de 60 % des Français qui partent en vacances (soit à peu près la moitié de la population) le font entre le 25 juillet et le 25 août et semblent exercer là un choix préférentiel quels que soient les inconvénients de cette période. L'action des services du Secrétariat d'Etat dans ce domaine n'est pas négligeable, mais la véritable solution doit être recherchée dans le cadre d'une convention liant les employeurs et les salariés.

7. *L'environnement et la protection de la nature.*

L'action du Commissariat doit être largement complétée par celle d'autres ministères (Agriculture et Développement industriel en particulier) : la dégradation des sites doit être évitée à tout prix, ainsi que la pollution des plages, mais il ne faut pas se dissimuler que c'est surtout une affaire de « conscience publique ».

Un effort intense a été fait en faveur des parcs nationaux et régionaux, qui doivent être conçus comme un élément « d'accompagnement » de la vie locale qu'il faut avant tout sauvegarder.

8. *Questions des commissaires.*

Votre rapporteur pour avis a évoqué le problème de l'aménagement du Languedoc-Roussillon, en demandant si l'Etat avait recherché la rentabilité de cette opération et si « l'évasion » des Français vers l'Espagne en avait été stoppée ? Le Ministre lui a répondu qu'il fallait améliorer la balance des paiements en retenant, d'une part, davantage de Français dans leur pays et en attirant, d'autre part, plus de touristes étrangers.

Ceux-ci — surtout Belges et Allemands — sont venus nombreux et ils ont même acheté des « résidences secondaires », créant ainsi l'animation des nouvelles stations et de leurs ports de plaisance ; il faut également favoriser la location de ces résidences pour le plus grand bien de l'économie et aider l'hôtellerie moyenne à se créer dans cette région.

M. LÉON DAVID a insisté sur *le phénomène du développement du camping et du caravaning* qui s'éloignent progressivement de la Côte d'Azur pour gagner l'arrière-pays, lequel ne doit donc pas être négligé ; il a demandé qu'une réglementation sévère soit édictée en ce qui concerne les cimetières de voitures et les dépôts clandestins d'ordures et pour éviter, également, « l'accaparement » du littoral.

Le Ministre a donné certains apaisements à M. DAVID, tout en situant les différentes responsabilités, chacune à leur niveau, notamment à celui des maires ; il a rappelé l'action de M. Chalandon, Ministre de l'Équipement, en faveur du libre accès aux plages.

M. BARROUX, après avoir souligné l'insuffisance des crédits du Secrétariat d'Etat au Tourisme, a déclaré qu'il n'était pas pensable que *l'hôtellerie familiale* ne soit pas aidée davantage ; M. ANTHONIOZ a répondu qu'il n'avait pas pu faire admettre que le « seuil » des prêts du F. D. E. S. soit abaissé au-dessous de trente chambres, mais que d'autres formules d'aide existaient, tant au plan national que départemental.

M. PICARD a également insisté sur cette question et MM. GARGAR et PEN ont évoqué le problème du tourisme aux Antilles et à Saint-Pierre-et-Miquelon (départements dépendants, a rappelé alors le Secrétaire d'Etat, du Ministre chargé des D. O. M. et des T. O. M.).

M. JOSEPH YVON a interrogé M. Anthonioz en ce qui concerne le choix du site pour les ports de plaisance et, enfin, M. BILLIEMAZ a posé une question sur la « démoustiquation » dans d'autres départements que ceux de la côte languedocienne.

2° Remarques des commissaires lors de la présentation de l'Avis sur le tourisme.

Votre rapporteur pour avis, au cours de la séance de commission du *mardi 17 novembre 1970*, a présenté les grandes lignes de l'exposé oral qu'il entend faire devant le Sénat, en insistant tout particulièrement sur l'organisation des loisirs, la protection de la nature, l'hôtellerie familiale, l'étalement des vacances, le nautisme et le thermalisme.

MM. KIEFFER et PRÊTRE, appuyés par l'ensemble de la Commission, ont demandé que l'attention du Ministre de l'Intérieur soit attirée sur *la situation des 40.000 hôtels non homologués* qui jouent cependant un rôle dans le développement du tourisme français, notamment vis-à-vis de la clientèle dont les moyens sont limités.

Ils ont suggéré qu'ils soient assujettis au taux réduit de 7,5 % pour la T. V. A. au lieu du taux de 17,6 % qu'ils subissent actuellement.

Le rapporteur a répondu qu'il croyait qu'un amendement de la Commission des Finances devait répondre à cette préoccupation, mais qu'il ne lui semblait pas « recevable », au titre de l'article 40 de la Constitution.

M. DELAGNES, donnant pour exemple sa commune des Saintes-Maries-de-la-Mer qui passe, au moment de la « saison » de 2.200 habitants à 45.000, a souligné combien ce « gonflement » posait de *problèmes financiers*, que ce soit pour la modernisation des adductions d'eau, l'évacuation des ordures ménagères, le contrôle de la circulation et le maintien de l'ordre (répression de l'usage de la drogue).

Il a demandé s'il ne serait pas possible d'*accorder aux communes touristiques*, comme on le fait pour les industries d'exportation, *les mêmes taux avantageux de prêts*, puisque ces communes avaient, en quelque sorte, une vocation exportatrice.

Enfin, citant l'exemple de la Vanoise, il s'est élevé contre toute amputation des parcs nationaux ou régionaux.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose d'adopter les crédits du budget du Ministère de l'Équipement et du Logement concernant LE TOURISME.

ANNEXE I

Capacité d'hébergement de l'hôtellerie homologuée par région de programme et suivant le classement des hôtels par étoile au 1^{er} janvier 1970.

CIRCONSCRIPTIONS d'action régionale.	1 ETOILE		2 ETOILES		3 ETOILES		4 ETOILES		4 ETOILÉS LUXE		TOTAL	
	Hôtels.	Chambres	Hôtels.	Chambres	Hôtels.	Chambres	Hôtels.	Chambres	Hôtels.	Chambres	Hôtels.	Chambres
Nord	166	3.110	61	1.644	26	1.315	1	84	1	225	255	6.378
Picardie	109	1.817	39	787	11	381	1	57	»	»	160	3.042
Région parisienne	775	23.230	568	20.140	189	9.658	56	7.315	13	2.871	1.601	63.214
Centre	300	4.715	98	2.271	36	1.297	4	148	1	58	439	8.489
Normandie (Haute-)	224	3.311	81	1.695	13	461	3	222	»	»	321	5.689
Normandie (Basse-)	239	4.436	93	2.370	26	1.078	7	482	3	1.019	368	9.385
Bretagne	539	11.725	128	3.935	44	2.443	3	239	»	»	714	18.342
Pays de la Loire	276	5.174	107	3.155	16	909	4	280	1	266	404	9.784
Poitou-Charentes	218	3.565	74	1.853	32	1.249	2	100	»	»	326	6.767
Limousin	127	2.087	37	954	12	643	1	76	»	»	177	3.760
Aquitaine	582	9.801	242	5.827	68	2.772	16	1.223	2	377	910	20.000
Midi-Pyrénées	701	14.624	292	11.744	65	3.170	8	781	2	168	1.068	30.487
Champagne	134	2.236	60	1.470	12	538	1	120	»	»	207	4.364
Lorraine	274	4.873	106	3.368	28	1.507	7	635	2	384	417	10.767
Alsace	218	3.377	79	2.424	23	1.457	4	482	»	»	324	7.740
Franche-Comté	197	3.547	67	1.883	14	704	1	55	»	»	279	6.189
Bourgogne	243	3.639	142	3.081	31	1.380	5	323	1	10	422	8.433
Auvergne	503	10.334	220	7.601	56	3.493	8	767	»	»	787	22.195
Rhône-Alpes	1.369	23.570	716	18.551	253	10.355	46	3.002	4	464	2.388	55.942
Languedoc	345	7.062	182	4.896	52	2.236	7	422	»	»	586	14.616
Provence - Côte d'Azur....	1.240	21.731	696	17.668	221	8.683	79	4.839	17	2.525	2.253	55.446
Corse	88	2.195	50	1.636	25	1.051	4	281	1	100	168	5.263
France..	8.867	170.159	4.138	118.953	1.253	56.780	268	21.933	48	8.467	14.574	376.292

ANNEXE II

LE NAUTISME : Efforts accomplis.

1° Par région de programme, pour les ports de plaisance.

REGIONS	SUBVEN- TIONS accordées.	PRETS accordés.	INVESTIS- SEMENTS
	(En milliers de francs.)		
Languedoc-Roussillon	»	7.330	26.120
Poitou-Charentes	4.628	5.634	15.990
Bretagne	2.617	3.374,2	10.450
Corse	2.293	1.141,6	5.726
Provence - Côte d'Azur	630	2.235	5.100
Haute-Normandie	717	1.491	3.650
Rhône-Alpes	200	1.600	3.400
Pays de la Loire	470	872,5	2.350
Nord	350	325	1.000
Picardie	150	300	600
Totaux	12.055	24.303,3	75.386

2° Efforts accomplis en faveur du nautisme, par opérations ponctuelles.

I. — 1969.

Renseignements concernant les opérations ayant bénéficié cumulativement de subventions et de prêts sur fonds F.D.E.S. :

Investissement total	37.830.000 F.
Montant des prêts du F.D.E.S.	14.934.000 F.
Montant des subventions	6.677.000 F.

Efforts par région :

REGIONS	SUBVEN- TIONS accordées.	PRETS accordés.	INVESTIS- SEMENTS
	(En milliers de francs.)		
Bretagne :			
Saint-Pol-de-Léon (Finistère) (1 ^{re} tranche)	160	400	1.600
Saint-Cast (Côtes-du-Nord)	390	780	1.950
Totaux	550	1.180	3.550
Pays de la Loire :			
Pornic-Anse aux Lapins (Loire-Atlantique)	240	480	1.200
Poitou-Charentes :			
La Rochelle (Charente-Maritime)	4.200	4.900	14.000
Saint-Georges d'Oléron (Charente-Maritime) (4 ^e tranche)	86	215	430
Rochefort (Charente-Maritime), aménagement du bassin n° 1 du port de plaisance	144	288	900
Totaux	4.430	5.403	15.330
Languedoc :			
Banyuls (Pyrénées-Orientales)	»	200	700
Grau-du-Roi (Gard)	»	2.500	5.000
Leucate (Aude)	»	1.600	3.500
Totaux		4.300	9.200
Provence - Côte d'Azur :			
Marseille-Pointe-Rouge (Bouches-du-Rhône) (2 ^e tranche)	390	1.755	3.900
Nord :			
Calais, La Flaque à Guerlettes (Pas-de-Calais), aménagement d'un plan d'eau pour dériveurs légers	350	325	1.000
Haute-Normandie :			
Le Havre (Seine-Maritime) avant-port ..	600	1.200	3.000
Cherbourg (Manche) (2 ^e tranche)	117	291	650
Totaux	717	1.491	3.650

II. — 1970.

Renseignements concernant les opérations ayant bénéficié cumulativement de subventions et de prêts sur fonds F. D. E. S.

Investissement total.....	37.556.000 F.
Montant des prêts du F. D. E. S.....	9.369.300 F.
Montant des subventions.....	5.373.000 F.

Efforts par région.

REGIONS	SUBVENTIONS accordées.	PRETS accordés.	INVESTISSE- MENTS
(En milliers de francs.)			
Picardie :			
Le Crotoy (Somme).....	150	300	600
Bretagne :			
Camaret (Finistère).....	150	291,7	1.000
La Forêt-Fouesnant (Finistère).....	1.845	1.762,5	6.600
Trébeurden-Trozoul (Côtes-du-Nord)....	72	140	300
Totaux	2.067	2.194,2	6.900
Pays de la Loire :			
Les Sables-d'Olonne (Vendée).....	90	112,5	450
Le Croisic (Loire-Atlantique).....	140	280	700
Totaux	230	392,5	1.150
Poitou-Charentes :			
Royan (Charente-Maritime).....	198	231	660
Languedoc :			
Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales)....	»	250	2.500
Grau-Saint-Ange (Pyrénées-Orientales)..	»	355	2.120
Banyuls - sur - Mer (Pyrénées-Orientales) (3 ^e tranche)	»	225	900
Port-Leucate (Aude).....	»	400	1.200
La Grande-Motte (Hérault).....	»	1.200	9.000
Carnon (Hérault).....	»	600	1.200
Totaux	»	3.030	16.920
Corse :			
Saint-Florent	230	400	1.600
Rogliano-Macinaggio	1.150	600	2.300
Porto-Vecchio	913	141,6	1.826
Totaux	2.293	1.141,6	5.726
Provence-Côte d'Azur :			
Le Lavandou (Var).....	240	480	1.200
Rhône-Alpes :			
Lac du Bourget (Savoie).....	200	1.600	3.400